

De la réunion publique vers le dispositif internet : migrations et reformatages du débat public autour du centre de stockage de déchets radioactifs CIGÉO

La trajectoire du débat public CIGÉO organisé par la CPDP en 2013 révèle que les technologies forment les relations sociales qui, elles-mêmes, donnent une configuration particulière à ces technologies. D'abord constitué essentiellement d'un ensemble de réunions publiques, le débat – sabordé par une vive opposition – a migré sur internet. Ce reformatage donne à voir les mécanismes traduisant l'expression des publics en termes de buts politiques, sociaux, économiques, technoscientifiques. Ainsi, le débat public pourrait apparaître comme un dispositif capable de « fabriquer » un public. Nous montrerons pourquoi des dispositifs de débats réduits à leur dimension de mécanismes de subjectivation ne peuvent donner de place à un public rebelle ou silencieux. Nous analyserons la stratégie déplaçant le débat vers le dispositif internet, avant d'interroger sa vocation de « machine formant l'expression ».

Dès leur conception, et *a fortiori* lors de leur mise en œuvre, les innovations technoscientifiques s'apparentent à un « tissu sans couture » (*seamless web*, Hugues, 1986) : elles engagent tout à la fois des partis-pris politiques et économiques, des relations sociales, des jeux de pouvoir, des connaissances et des choix technoscientifiques, sans qu'il soit possible de savoir si l'un de ces éléments est premier. Si nous prenons cette idée au sérieux, il faut admettre que toute innovation techno-industrielle forme les relations sociales et, symétriquement, que le social donne une configuration particulière à ces technologies (Mackenzie, Wacjmann, 1999). Ainsi, le centre de stockage de déchets radioactifs en profondeur CIGÉO, dont il sera question ici, peut être pensé à la fois comme une solution techno-industrielle à un problème né de l'électronucléaire – la gestion des déchets hautement radioactifs – et comme un choix politique. Les décisions qui président à son implémentation, sa conformation, son inscription sur le territoire sont des « faits politiques » (Winner, 1986 ; Barthe, 2006) : CIGÉO transforme localement et globalement les modes de vie, l'environnement, consolide ou engendre des hiérarchies et des normations.

Notre objet d'étude est le débat public (DP), organisé autour de CIGÉO en 2013. Ce dispositif participatif relève de la Commission nationale du débat public (CNDP). Il s'agit d'une étape légale obligatoire lors de l'implémentation de structures techno-industrielles impactantes¹, censée recueillir l'expression du public sur ce projet et lui fournir le plus d'informations possible. Cependant, le DP est purement consultatif.

Nous verrons que ce DP CIGÉO, organisé par la Commission particulière du débat public (CPDP), contient lui-même une forte dimension politique, à l'instar de l'innovation techno-industrielle autour de laquelle il se déploie. Ce dispositif peut s'inscrire dans l'arsenal des technologies de subjectivation (Michael, 2009) permettant, à travers l'ordonnancement et l'organisation de l'expression des publics, de traduire des buts politiques, sociaux, économiques, technoscientifiques. En amenant les publics à s'exprimer, le débat peut même apparaître comme une machine capable de « fabriquer un public » (Felt, Fochler, 2010).

La question du statut du public se pose à deux niveaux. Tout d'abord, selon l'institution organisatrice, il semblerait que le public/citoyen soit tacitement conceptualisé comme une « menace » ou « un problème » pour le développement des innovations technoscientifiques : « seul le public, et non la science ou les institutions scientifiques, est considéré comme probléma-

¹ Loi du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs et article L 121-1 du code de l'environnement.

tique »² (Wynne, 1995, 370 ; Felt, 2010). C'est ainsi en réaction, ou par anticipation, de cette « menace » que sont mis en œuvre les exercices participatifs de type DP. Le débat repose alors sur un implicite contestable : l'innovation techno-industrielle est première, le social devrait s'y adapter. En second lieu, la diversité du public est difficilement « représentable » : malgré l'éventail de « bonnes pratiques » disponibles en matière de débat ou de dialogue science/société, l'institution a-t-elle réellement les moyens – ou même l'intention – d'estimer cette diversité ? Le débat CIGEO comme processus participatif « à la française » illustre localement le diagnostic posé par U. Felt sur les politiques européennes (2010, 55) : le « modèle du déficit de communication [est] perpétuellement réadapté, bien qu'il soit fréquemment « enterré ». Car, même si l'interaction entre science et société est supposée être ouverte, dialogique ou participative, au fond il s'agit surtout de transmettre aux participants un savoir jugé adéquat, avant qu'ils n'aient le droit d'exprimer leur avis et de participer à une prise de décision ». La hiérarchie des savoirs n'est pas questionnée : les connaissances scientifiques et/ou techniques sont considérées comme le savoir par excellence, les autres savoirs/expériences y sont subordonnés, et ce d'autant plus que l'investissement de recherche et économique dans les projets est important.

Ces observations permettent de comprendre, en partie, pourquoi des dispositifs de débat réduits à leur dimension de « mécanismes de subjectivation » ne peuvent guère donner de place à un public rebelle ou « silencieux ». En ce sens, il semblerait que la migration du débat public CIGÉO vers internet soit non seulement une réponse « sur le vif » à une situation ingérable sur le terrain en raison de l'opposition virulente d'une partie du public, mais aussi et surtout une stratégie d'évitement du public « réel ». L'espace virtuel donne au débat une forme épurée, où le public ne représente plus une potentielle menace, mais deviendrait un « partenaire domesticable » – pour reprendre un terme clé de la sociologie de la traduction (Callon, 1986). La question est de savoir si cette domestication est souhaitable, et pour quels acteurs elle l'est. Les données sur lesquelles se base la présente analyse se composent d'entretiens (représentants de l'ANDRA, maître d'ouvrage du DP (MO), opposants, CPDP/CNDP, élus, experts), d'observations et de la documentation du site de la CPDP. Elles sont issues d'un programme de recherche conduit en 2013 : L'information sur le nucléaire en débats : Réversibilité de la décision et (non)-publics - Autour du centre de stockage des déchets de Bure (NEEDS/CNRS, MSH de Lorraine).

De la réunion publique au dispositif internet

Contexte du DP

Le DP CIGÉO de 2013 s'inscrit sur un territoire marqué par un environnement socio-politique et par de précédentes expériences qui influenceront fortement son déroulement.

- Un premier DP s'est tenu en 2005-06, portant sur « la gestion des déchets radioactifs ». Le bilan de la CNDP, qui préconisait plutôt un entreposage en sub-surface est resté lettre morte, puisque la décision politique avalisa la solution du stockage en profondeur, entraînant la déception d'une partie des acteurs locaux et affaiblissant leur confiance dans le dispositif participatif.
- Suite à ce premier débat, les mouvements d'opposants se radicalisent. Ils revendiquent dès lors un positionnement en dehors du jeu institutionnel, faisant écho au caractère d'« extériorité » de certains mouvements sociaux qui récusent les arènes des institutions (Cefaï, 2007). De plus, dans le contexte d'une « globalisation des luttes », notamment via internet, les opposants à CIGÉO profitent de l'expérience et du soutien des militants s'élevant contre d'autres dispositifs techno-industriel, à l'instar de l'aéroport de-

² Nous traduisons.

Notre Dame des Landes ou des nanotechnologies. Dans ce cadre, le sabordement des DP est un outil largement utilisé pour visibiliser les luttes³.

- Le DP CIGÉO a été programmé au moment même où se déroulait le débat national sur la transition énergétique, ce qui brouille la lisibilité de la politique énergétique. Plusieurs organisations avaient demandé un report du DP, qui a été refusé.

Ce contexte a largement impacté la trajectoire du DP CIGÉO. Il faut, en outre, souligner que les enjeux sont multiples et s'entrecroisent : enjeux portés par un territoire local qui s'essouffle, voyant dans CIGÉO la perspective d'un développement économique tantôt espéré tantôt craint ; enjeux d'une politique énergétique nationale s'affirmant pour le « tout nucléaire » depuis la fin des années 60 et qui est en phase avec les choix de l'Europe ; enjeux pour un opérateur industriel et technologique, l'ANDRA, ancré depuis vingt ans sur le territoire et qui a investi fortement sur un projet encouragé par les pouvoirs publics.

De ce fait, on peut avancer que ce débat est confronté à des difficultés de deux ordres au moins : difficultés inhérentes à un objet techno-industriel (équipement d'une Industrie nucléaire de base) lourd d'une histoire conflictuelle ; difficultés relevant des limites du concept du débat public, sur les plans de la méthodologie et de la définition de la notion de « public ». Il n'est pas étonnant, à ce propos, de constater que la contestation a d'abord porté sur la légitimité même du débat et de ses initiateurs, avant même de concerner son contenu.

Migration du débat sur internet

Le *design* du DP CIGÉO correspondait initialement au schéma classique des commissions particulières : les réunions de visu, dont plus de la moitié concernent le territoire local de Meuse et Haute-Marne en constituent le dispositif central. Essentielles dans la méthodologie du débat CPDP, qui s'inspire en cela des théories délibératives, ces réunions publiques assoient théoriquement la posture de tiers garant pour la commission à qui revient la charge d'organiser et mettre en œuvre la mise en discussion et la publicisation de l'objet du débat, tout en assurant son contrôle (Allain, 2007). On est schématiquement dans la conduite d'une médiation spécifique, entre cadrage de l'objet du débat, organisation des interactions entre public et maître d'ouvrage (MO) et gestion des conflits. D'autres modalités, principalement via le site internet, devaient prolonger les moments privilégiés de mise en scène du débat, dans le but d'informer le public et de favoriser sa participation.

Or, les deux premières réunions publiques du débat CIGÉO, à Bure et Bar-Le-Duc, se heurtent à une contestation locale déterminée à faire exploser ce débat qualifié de « parodie de démocratie ». Aussi, la CPDP et la CNDP décident-elles de différer *ad aeternam* les réunions suivantes, puis, après plusieurs essais infructueux sur le terrain local, déplacent le débat sur internet en le prolongeant de deux mois. Cette stratégie d'ajustement rebat les cartes du positionnement des acteurs, à commencer par celui de la CPDP elle-même. Or, la légitimité de chaque CPDP se joue en situation, et n'est donc jamais acquise a priori, (Revel, Blatrix, al. 2007, 14). Sa posture de médiateur gérant les conflits autour de CIGÉO tout en organisant les débats peut-elle être légitime ?

L'« injonction à la participation » (Barbier, Larrue, 2010), qui accompagne généralement les projets de politiques publiques en matière environnementale et fonde notamment les principes du débat public CNDP, se heurte ici à une absence ou à un refus de participation de la part d'une partie du public. Dans l'objectif de regagner la maîtrise de l'objet du débat – et sa légi-

³ Par exemple : le mouvement des zadistes proche de la maison de la résistance de Bure ; le soutien du collectif Pièces et Main d'œuvre : http://www.piecesetmaindoeuvre.com/spip.php?page=resume&id_article=432, Appel Bure 365, <http://nocigeo.noblogs.org> ; Les initiatives locales se saisissent également de l'outil internet pour faire entendre leur cause au delà du contexte local, ainsi le projet « sortons vite du nucléaire » http://www.villesurterre.eu/index.php?option=com_content&view=article&id=494

timité –, la CNDP et la CPDP se focalisent sur le design (Mabi, 2013) du dispositif et mettent en œuvre une méthode « inclusive » s'appuyant sur l'idée qu'internet favoriserait largement les échanges entre les diverses parties prenantes, notamment ceux des « citoyens » en général. Ce présupposé est au centre d'une réflexion initiée depuis quelque temps déjà par la Commission : internet permettrait d'améliorer la présence du public dans les débats. Paradoxalement, la CPDP choisit ainsi de contourner, voire même de discréditer, la résistance du public au débat, ce qui a pour effet de cristalliser les tensions.

Internet, arène idéale pour le débat public ?

Simuler le face à face dans l'espace virtuel

Deux expériences de « réunions de proximité » ayant tourné court durant l'été 2013, la CPDP organise neuf débats contradictoires sur un plateau de radio dont la localisation est secrète, retransmis en direct sur son site internet. Les thématiques retenues restent inchangées. Les intervenants correspondent au type d'acteurs qui devaient s'exprimer lors des réunions publiques : experts scientifiques pro- et anti-CIGéO, représentants de l'ANDRA, élus, industriels (CPDP, 2014). L'expression des « publics » se cantonne aux questions posées à ces participants via SMS, mail, twitter, facebook et présélectionnées par la journaliste modératrice. Les « locaux » sont par ailleurs peu représentés : en dehors de quelques élus, un expert critique Haut-Marnais, fortement mobilisé, a certes voix au chapitre, mais sans que l'on sache s'il parle au nom du public local, des associations ou de son statut d'expert. De plus, la CPDP met en ligne un « forum citoyen » – peu ergonomique –, censé accueillir les débats sur un plan horizontal, entre individus. Le public ne l'investit guère, de même que la page facebook et le compte twitter.

Cet épisode de migration du débat vers l'espace virtuel révèle la difficile compatibilité de la théorie habermassienne de l'agir communicationnel avec l'impératif environnemental, social et politique. Si le dispositif vise théoriquement à distribuer la parole aux différents acteurs, selon le principe d'égalité des ressources et d'équivalence des statuts, la pratique bute sur cet idéal dialogique. Selon la conception classique du modèle de la délibération, le débat serait d'abord un lieu d'échange des arguments, dans la compréhension partagée d'une situation ou d'une action portée collectivement (Blondiaux, Sintomer, 2002). Et effectivement, les réunions publiques ont la capacité de mettre des acteurs en présence, ce qui suscite interactions, échanges et une dynamique argumentative et discursive fortement valorisée par le cadre institutionnel. Revers de la médaille, ces réunions sont possiblement et par « nature » menacées par l'indifférence, le boycott ou le chahut.

Tel n'est pas le cas d'internet. En effet, depuis la perspective du public, les retransmissions de débats contradictoires sur le site de la CNDP s'apparentent à un spectacle en « live », non interactif. Les coulisses sont inaccessibles, ce qui permet les reformatages. Et il est impossible de saborder un tel débat : la médiation d'internet prend force de protection.

Selon plusieurs auteurs (ainsi Monnoyer-Smith, 2011), le dispositif internet aurait la capacité d'élargir la participation des internautes, puisque la frontière géographique s'estompe et, par ailleurs, le virtuel faciliterait l'expression des personnes peu à l'aise en public. La prise en compte des interactions et prises de position sur internet permet de pondérer l'hypothèse trop facile de la « démobilisation citoyenne » en matière de choix politiques, voire technopolitiques. Pour qui prend au sérieux de telles observations, la tentation de mettre en équivalence « espace public physique » et « espace public virtuel » est grande. Il semblerait que ce pas ait été franchi par une CPDP qui se glorifiait, dans son rapport, du nombre de connexions lors des débats contradictoires et des questions/réponses adressées sur le site idoine (CPDP, 2014).

Cependant, si ces données quantitatives témoignent d'une relative mobilisation – contestable⁴ – elles passent sous silence les spécificités structurantes des dispositifs présentiel et virtuel.

Aussi, au-delà du *design* et de l'équipement du débat, convient-il d'interroger la manière dont le dispositif participatif « fabrique » des publics, traduit de l'expression et des choix, de façon gérable par l'institution.

Le DP comme « fabrique du public »

L'espace virtuel représentait-il, finalement, une arène « idéale » pour le déroulement d'un débat public, en tout cas pour le DP CIGÉO ? Pour explorer cette hypothèse, il faut identifier la manière dont internet reconfigure, résout/contourne les « problèmes du terrain réel ».

Commençons par les « droit d'accès au débat ». Le territoire impacté par CIGÉO est mal desservi par l'ADSL, il faut donc que l'internaute se familiarise avec une technologie assez étrangère et déploie une grande énergie pour trouver une connexion fiable. Pour participer au forum citoyen, il convient de décliner une identité (réelle ou crédible), c'est-à-dire que l'internaute assume le fait d'être potentiellement identifié. Il s'agit là d'un coût symbolique élevé, que la personne peut/doit rentabiliser par la publication d'un commentaire. En ce qui concerne la rédaction d'une question ou d'un avis, l'auteur doit se plier à des règles de présentation : inscrire sa question dans l'une des catégories préétablies, user d'un langage soutenu, d'une argumentation claire, etc... Le cahier d'acteur ou la contribution présupposent, quant à eux, un engagement lourd : signature, production de preuves, respect d'un cahier des charges strict et peu familier... En outre, la CPDP conserve le droit de ne pas publier un cahier, s'il contient un terme qu'elle considère comme diffamatoires (comme la formule « crime contre l'humanité », par exemple). Le contributeur se soumet donc à un format, une logique argumentative qui lui sont souvent étrangères, mais qui correspondent plutôt aux normes en vigueur dans l'industrie ou la recherche. Bref, le droit d'accès à l'espace virtuel du débat est coûteux : celui qui s'en acquitte aura du mal à « saborder » le dispositif, au risque d'annihiler son propre investissement. De plus, le DP sur internet se caractérise par une asymétrie implicite favorisant les « connaisseurs » au détriment des « profanes ».

Ainsi, les débats contradictoires retransmis donnent à voir les réactions des acteurs en présence, dans une posture d'adaptation ou d'exclusion : les acteurs institutionnels s'adaptent relativement facilement à ce nouveau format : les ingénieurs porte-parole de l'ANDRA sont entraînés aux techniques de communication. Les experts indépendants observent une attitude stratégique : tout en acceptant de participer, ils maintiennent une posture critique concernant le statut de ces débats, qu'ils considèrent plutôt comme une forme d'information contradictoire. La tribune internet leur sert ainsi à dénoncer l'absence de réactivité et d'expression immédiate de ces réunions, coupées du public en face à face. La CPDP, représentée par son président, retrouve sa position de médiateur. Dans le même mouvement, on remarque la disparition des critiques non scientifiques, des associations, des organismes et du public locaux, bref des publics moins familiarisés avec les normes de ce type d'exercice.

Force est de constater que le *design* du dispositif joue en faveur d'une posture normative et figée des acteurs. Le format de l'émission qui dure 1h30 ne permet pas l'assouplissement des lignes, la construction argumentative commune. Les inversions de rôles, perçues lors de la réunion publique de Bure, lorsque le public/acteur est monté sur l'estrade et s'est fermement exprimé, sont évidemment exclues de ce dispositif virtuel. Tout est fait pour que le « public » observe des acteurs donnant corps à des discours attendus et prenne position. On ne peut donc que s'interroger sur la conception que l'institution donne à la notion de participation : s'agit-il finalement de s'exprimer, de s'informer, ou simplement d'assister à un spectacle ? Ces différents « devoirs » ne font l'objet d'aucune réflexion institutionnelle.

Dilution du conflit

Cela nous amène à une dernière observation : la question du conflit structure généralement la réflexion liant participation et mouvements sociaux. Dans quelle mesure les dispositifs participatifs institués sont-ils en adéquation avec les projets des mouvements sociaux ? N'ont-ils pas été mis en place pour canaliser les conflits (Fourniau, Blondiaux, 2011) ? De fait, sur internet, le conflit se dilue dans les divers formats des contributions et n'émerge pas, ce qui autour d'un sujet aussi controversé que CIGÉO pose problème : en effet tout terrain conflictuel est nivelé et les forces en présence disposent de pouvoirs inégaux. « Il existe des inégalités radicales dans l'ordre social, et celui-ci est vallonné, structuré, toujours déjà contraignant. Les « acteurs » ne sont pas égaux face à la capacité de faire ou défaire les mondes, et il existe des formes délibérées de gouvernement qui visent à la conduite des conduites » (Pestre, 2011, 215).

Ainsi, le MO, qui s'appuie sur la loi de 2006 et met en avant de lourds investissements économiques déjà consentis, s'avère un acteur dont le poids est sans commune mesure avec les associations locales, quand bien même elles bénéficieraient de la globalisation des luttes via les réseaux internet. Lorsque politique et techno-industrie sont intimement imbriquées, ce rapport inégalitaire au pouvoir relativise la crédibilité du modèle des forums hybrides (Callon et al., 2001), a fortiori lorsque le DP se déroule via des normes institutionnelles figées sur internet. En effet, les sites de la CNDP construisent des cadres propres qui donnent au débat la forme imaginée par l'institution et gomment les rapports de force, lissant l'expression des intervenants dans une apparente égalité. Car l'espace virtuel fait oublier l'asymétrie des forces en présence et permet apparemment de domestiquer le conflit.

L'avatar virtuel du DP CIGÉO agit donc comme une « fabrique du public » : un public susceptible d'être « domestiqué », qui, lorsqu'il interviendrait sur internet, témoignerait de sa volonté de participation, bien loin du sabotage ou du silence... Si cette forme aseptisée du débat est aisément administrable par l'institution, elle perd, dans le même mouvement, sa force de représentativité des publics « réels », et ainsi, une grande part de sa crédibilité.

Conclusion

Le débat CIGÉO, et surtout sa forme pacifiée/aseptisée sur internet, montre qu'en situation conflictuelle, le public « domestiqué » est une construction illusoire. Ce public n'est-il pas inventé à la fois *via* les intentions des promoteurs du débat public et par le *design* même d'un dispositif de subjectivation ? De plus, les positionnements et questionnements des publics face à un projet technoscientifique aussi complexe que celui-ci, sont sans doute « intraduisibles », par un dispositif aux règles duquel il faut se soumettre avant de pouvoir s'exprimer. De plus, ces positions relèvent probablement de nuances plus subtiles que celles qui accompagnent l'échelle habituelle des opinions allant de l'approbation au refus. Ainsi, la question du rapport entre conflit et coopération souligne-t-elle l'idée que le curseur est variable selon le contexte : certains choisissent de s'opposer en saisissant les tribunes diverses du débat public ; d'autres refusent tout type de participation, ils se taisent dans l'espace public, physique ou virtuel, ce qui, au demeurant, n'implique pas un désintérêt ou une absence d'opinion.

Comme le soulignent de plus en plus d'auteurs et d'acteurs, il est nécessaire de redessiner les contours de l'expertise, en l'ouvrant non seulement sur la contre-expertise et notamment l'expertise indépendante et contradictoire, mais aussi sur un respect et une prise en compte effective – inscrite dans la loi – des savoirs « du terrain » qui ne ressortissent pas forcément à la logique scientifique. Le défi qui s'ouvre devant ces mécanismes de participation est désormais de penser les asymétries : les forces en présence ne sont pas équitablement réparties (Topcu, 2013). Entre l'ANDRA qui maîtrise à la fois le type de discours exigé par le dispositif, la mise en place du dispositif lui-même – en tant que maître d'ouvrage -, et le citoyen qui n'est pas familier avec ce type d'exercice, le débat est voué à demeurer inéquitable. L'opposition bruyante ou le silence peuvent alors apparaître comme des armes légitimes dans un tel conflit. Par conséquent, ce sont bien les

limites et les perspectives de l'engagement (Irvin, 2010) qu'il faut analyser, lucidement, au risque de devoir avouer que le désengagement n'a souvent rien à voir avec l'ignorance ou le désintérêt, mais représente bel et bien un positionnement réfléchi et assumé.

Ceci souligne la tension fondamentale et permanente entre autorité de la science et légitimité démocratique. Certains pensent que, contraint d'évoluer pour subsister, le débat public institué reste encore et toujours « en apprentissage », selon la formule consacrée (Simard et al, 2005). Plus radicalement, nous assistons peut-être à la mort lente de ces mécanismes de subjectivation, tout du moins tels qu'ils se présentent dans le domaine du cadre imposé de démocratisation des choix technoscientifiques. Le fait que les errements du débat public CIGÉO, voire même son instrumentalisation par les institutions, soient dénoncés, par les collectifs d'opposants, mais aussi désormais, depuis l'intérieur du système⁵, constitue une alerte portant atteinte à la viabilité de ces « machines à fabriquer le public ».

Bibliographie

- Allain S. (2007), « La conduite d'un débat public sur un projet d'infrastructure : une activité de médiation spécifique. Réflexions à partir du débat public « Francilienne », » in Revel M., Barbier R., Larrue C. (2011), « Démocratie environnementale et territoires : un bilan d'étape », *Participations* N°1, 67-104
- Barthe Y. (2006), *Le pouvoir d'indécision*, Paris, Economica
- Blondiaux L., Fourniau JM. (2011), « Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : Beaucoup de bruit pour rien ? », *Participations*, n° 1, 8-35
- Blondiaux L., Sintomer Y. (2002), « L'impératif délibératif », *Politix*, 15, 17-35
- Callon M. (1986), « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques dans la Baie de Saint-Brieuc », *L'année sociologique*, 36, 169-208
- Callon M., Lacombe P., Barthe P. (2001), *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil
- Cefaï D. (2007), *Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective*, Paris, La Découverte
- CPDP (2014), *Compte-rendu*, <http://www.debatpublic-cigeo.org/docs/cr-bilan/cr-cpdp-cigeo.pdf>
- Felt U. (2010), « Vers la construction d'un public européen ? », *Questions de communication*, 17, 33-58
- Felt U., Fochler M. (2010). « Machineries for Making Publics: Inscribing and Describing Publics in Public Engagement », *Minerva* 48(3), 219-238
- Hughes T.P. (1986), « *The seamless web: Technology, science, etcetera, etcetera* », *Social Studies of Science*, 16, 281-92
- Irwin A. (2010), « Se confronter à l'engagement : discussion autour de trois perspectives critiques », *Questions de communication*, 17, 107-129
- Mabi C. (2013), « Peut-on débattre de tout avec tout le monde – Etude des débats CNDP et de leurs publics », *Actes des 3^e journées doctorales sur la participation du public et la démocratie participative*, http://www.participation-et-democratie.fr/sites/default/files/gis_mabi_v3.pdf
- MacKensie D., Wajcman J. (1999), *The social shaping of technology*, Buckingham/Philadelphia, Open University Press

⁵ Par exemple, trois des membres de la CPDP CIGÉO ont remis publiquement en cause la gestion du débat public et le dispositif lui-même, en juin 2014. <http://blogs.mediapart.fr/edition/les-invites-de-mediapart/article/130614/les-dechets-nucleaires-et-la-commission-nationale-du-deni-du-public>.

- Michael M. (2009), « Publics performing publics: of PiGs, PiPs and politics », *Public Understanding of Science*, 18, 617-631
- Monnoyer-Smith L. (2011), *Communication et délibération. Enjeux technologiques et mutations citoyennes*, Paris, Lavoisier
- Pestre D. (2011), « Des sciences, des techniques et de l'ordre démocratique et participatif », *Participations*, n° 1, 210-238
- Revel, M., Blatrix B. et al. (2007), *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte
- Topçu S. (2013), *La France nucléaire. L'art de gouverner une technologie contestée*, Paris, Seuil
- Winner L. (1986), « Do artifacts have politics? », in Winner L., *The Whale and the Reactor. A Search for Limits in an Age of High Technology*, Chicago, Chicago University Press
- Wynne B. (1995), « Public Understanding, of Science », in Jasanoff S. et al., *Handbook of Science and Technological Studies*, Thousand Oaks, Sage, 361-388